EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/12/44

Objet : Fin du rattachement au CCAS du service petit enfance représenté par le multi accueil l'île aux enfants .

Séance du 19 décembre 2023

Date de la convocation : 11 décembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation = 1**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes LAIR-LACHAPELLE C, BERTHEZENE F., EYMARD A.,
Mrs DENAT J., CUVIER C., HUREL JM., GARNIER S., MEIZONNET JL.,
Absents excusés : Mmes MICHALSKI E., PEYRE C., CHALMETON F
Mrs VIDAL S. MOUSSA F. BERTRAND JP.,
Absents : Mmes.CACCHIA-MORENO J, DUQUESNE N.

Avaient donné pouvoir : Mme PEYRE C.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) lancée en 2022 prévoyait l'écriture d'un nouveau cadre d'intervention pour 2024/2026.

Elle a engagé la collectivité vers une nouvelle dynamique permettant de consolider son organisation et d'identifier les marges d'ajustement utiles et opportunes

Dans ce cadre le rattachement du multi accueil l'île aux enfants à la Direction de l'éducation a été décidé.

L'objectif est de regrouper sous cette direction, tout le parcours éducatif, de la petite enfance à la jeunesse.

Ce projet reçoit, en phase concertation, un avis favorable des tous les acteurs.

Ce changement de rattachement hiérarchique a la particularité d'induire pour le service petite enfance du CCAS un changement de collectivité.

A ce titre le CST réuni le 18 octobre 2023 a émis un avis favorable sur la création d'un service de la petite enfance au sein des services municipaux.

Le CST du 6 décembre 2023 qui a émis un avis général global favorable sur la GPEEC 2024-2026 a, de fait, entériné la fin du rattachement du service petite enfance au CCAS.

Le conseil municipal du 18 septembre 2023 a voté le transfert de ce service vers la Direction de l'éducation avec une prise d'effet au 1er janvier 2024.

Les agents concernés vont changer d'employeur et muter du CCAS à la commune, sans impact sur leurs situations individuelles.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- La suppression du service de la petite enfance au sein du CCAS à compter du 1er janvier 2024
- La suppression des emplois du tableau des effectifs du CCAS (Infirmières, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, agent social, adjoint technique pour la restauration et l'entretien)

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur .

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
22 DEC. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le* 22/12/23
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 22/12/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 22/12/23

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski